

MME GUIRAN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 10 février 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Rectificatif à la parution du 10/11/2020

Suivant testament olographe en date du 25 mai 1999,

Madame Simone Jeanne **GUIRAN**, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Nicolas **ZINOPOULOS**, demeurant à PERTUIS (84120) 58 rue Croze.

Née à OULLINS (69600), le 22 août 1923.

Décédée à PERTUIS (84120) (FRANCE), le 26 janvier 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Foulques de SABRAN PONTEVES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Foulques de SABRAN-PONTEVES, Emmanuel DRUJON d'ASTROS notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LOURMARIN, place de l'Ormeau, le 7 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LEVIT, notaire à CADENET, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande judiciaire d'AVIGNON 2 Bd Limbert 84000 de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



Ecrit par Echo du Mardi le 10 février 2021

3950355

Publié le 10/02/2021